Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint-Germain-sur-Ay

## ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2025-98

Portant prolongation jusqu'au 12 décembre de l'arrêté AR2025-87 Portant règlementation de la circulation

Rue de l'église D 306

pour des travaux de tirage de câbles et pose de boîte fibre optique sur réseaux existants

Effectués par l'entreprise PCE Services de Les Landes Genusson

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU. Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE suite à la demande de prolongation d'un mois, reçue le 31 octobre 2025 de l'entreprise PCE Services de Les Landes Genusson, pour des travaux de tirage de câbles et pose de boîte fibre optique sur réseaux existants prévus entre le 13 octobre et le 12 novembre 2025, rue de l'église D 306, et qu'il convient de prolonger le délai jusqu'au 12 décembre 2025 et de réglementer la circulation,

## ARRETE

Article 1er:

dans le cadre des travaux de tirage de câbles et pose de boîte fibre optique sur réseaux existants effectués par l'entreprise PCE Services de Les Landes Genusson, prévus entre le 13 octobre et le 12 novembre 2025 et prolongés jusqu'au 12 décembre 2025, rue de l'église D 306. La circulation sera alternée et la vitesse sera limitée à 30 km/h. Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise PCE Services;

Article 2:

une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme Nathalie LAGARDE de l'entreprise PCE Services de Les Landes Genusson
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, Le 31 octobre 2025, Le Maire,

Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- 3 NOV. 2025

<sup>-</sup> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le - 3 NOV. 2025
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.